



En partenariat avec



BNP PARIBAS

# Investissement responsable, mode d'emploi

**TENDANCE** Un large spectre de solutions responsables sont accessibles aux épargnants, en fonction des secteurs qu'ils souhaitent soutenir, des risques ou encore des rendements.

## ■ Un grand choix de produits

Presque chaque outil financier traditionnel a désormais son pendant responsable. Il est par exemple possible d'investir via une assurance-vie, un compte-titre ou encore un plan d'épargne en actions (PEA).

« Nous écoutons le client pour déterminer son horizon d'investissement, les risques qu'il souhaite prendre, le secteur géographique ou les domaines (environnement, social, etc) dans lesquels il souhaite investir, détaille Dominique Brisse, conseillère spécialisée en épargne et prévoyance pour BNP Paribas en France. Cet échange va se traduire par des propositions personnalisées, avec un choix à la fois d'enveloppes et de fonds ».

Pour 10 millions de salariés, des offres responsables sont accessibles via leur plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou leur plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco). Autre solution : les livrets solidaires, ou dits « de partage », qui permettent de verser tout ou partie de ses intérêts au profit d'une association. Certaines banques ont d'ailleurs accélé-

ce dispositif à leur offre classique (livret A, de développement durable et solidaire...). Il est aussi possible de s'orienter vers des plate-formes de crowdfunding spécialisées et de souscrire directement, entre autres, au capital d'associations ou de coopératives.

## ■ Diversifier ses investissements

« Le fait que l'épargne soit responsable ne signifie pas qu'elle est sans risques », rappelle Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet de gestion du patrimoine Géfinéo. « En tant que conseiller, nous allons veiller à ce qu'il y ait une bonne diversification des placements », précise Dominique Brisse. Les fonds liés à plusieurs sociétés permettent de davantage ventiler les risques qu'un seul investissement dans le capital d'une entreprise, mais vont aussi fluctuer en fonction de la Bourse.

## ■ Des placements de moyen et long terme

La durée de placement est étroitement liée au type d'investissement et à sa fiscalité. Ainsi, les sommes investies dans un PEE ne sont pas disponibles avant 5 ans (sauf

mariage, achat d'un bien immobilier). « Nous proposons des solutions d'épargne plutôt sur du moyen et du long

terme, même s'il est possible de sortir des fonds plus tôt, ajoute Dominique Brisse. La fiscalité est plus avantageuse sur un contrat d'assurance vie, avec un placement au-delà de 8 ans, et au-delà de 5 ans pour un PEA ».

## ■ Les rendements

Certains investissements ne sont pas choisis pour leurs rendements, faibles (les livrets solidaires, par exemple) voire nuls, mais pour leur sens éthique... ou les réductions d'impôt qu'ils permettent. Comme par exemple les souscriptions de parts dans une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Côté fonds, « les performances du passé ne présagent pas celles à venir », ajoute par ailleurs Dominique Brisse. Mais, pour information, « entre le 31 août 2015 et le 31 août 2020, le taux du CAC 40 a augmenté de 3,57% annualisé, ceux de notre fond thématique Aqua de 9,01% et de notre fond Smart Food de 3,82% ». ■

**En tant que conseiller, nous allons veiller à ce qu'il y ait une bonne diversification des placements**



© IAMNOONMAI

**Certaines banques  
ont accolé de  
nouveaux dispositifs  
à leur offre classique.**